

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 3

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La minorité de votre commission a l'honneur de proposer au Conseil national de voter, en principe, le calibre de 43^{mm}, pour le fusil destiné à l'armement de notre infanterie, chasseurs et compagnies du centre, et le projet de décret rappelé au commencement de ce rapport.

Nous proposons ainsi l'adoption du *gros* calibre; ce mot *gros* calibre est une manière facile de nous exprimer pour le distinguer de celui du fusil de chasseur; car si les Chambres fédérales adoptent le calibre de 43^{mm}, notre infanterie sera armée du fusil ayant le plus petit calibre, parmi les calibres adoptés par les puissances militaires de l'Europe. Je ne pense pas que sur ce point, et pour la détermination d'une bonne arme de guerre, nous ayons la prétention d'être supérieurs en connaissances, en moyens de recherches et d'expérimentation, à tous les Etats du continent.

Note. — La France et l'Italie ont conservé le calibre de 59 points.

L'Angleterre a adopté celui de 48 points.

L'Autriche " " 46 "

L'Espagne " " 46 "

La Prusse " " 50 ¹/₂ "

La Russie " " 46 " Cette puissance vient d'adopter pour

ses carabiniers une arme de 43 points.

Le fusil Prélaz est de 59 points.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Très honorés Messieurs,

Le Conseil fédéral, en date d'aujourd'hui, a accordé la démission, sur leur demande, aux officiers de l'état-major fédéral sous-mentionnés :

I. Colonels fédéraux à l'état-major général.

Ziegler, P. C. Edouard, de Zurich, né en 1800. Muller, François, de Zoug, né en 1803. Bourgeois-Doxat, E., d'Yverdon, à Corcelettes, né en 1803. Zellweger, Georges, de Trogen, né en 1801. Gonzenbach, Charles-Emile-Victor, de St-Gall, né en 1816. Huber-Saladin, J.-M.-Jos.-Fr., de Schaffhouse, à Paris.

II. Lieutenants-colonels.

a) *Etat-major général.*

Schorer, Samuel, de Berne, né en 1811. Kehrli, Jaques, d'Utzenstorf, né en 1812. Wydler, Guillaume, d'Aarau, né en 1818. Schem, I.-Frédéric, de et à Neuveville, né en 1825. Pfau, Matthieu, de et à Winterthour, né en 1820.

b) *Etat-major d'artillerie.*

Spengler, Samuel, d'Orbe, à Cossonay, né en 1825.

c) *Etat-major du commissariat.*

Koch, Auguste-Jules-Marc, de Morges, à Rolle, né en 1819.

III. Majors.

a) *Etat-major général.*

Imobersteg, I., de Boltigen, à Berne, né en 1820. Matthey, Charles-Jules, de Savagnier, à Neuchâtel, né en 1814. Walzer, Ed., de et à Seewis, né en 1828. Dimier, Auguste-André, de et à Genève, né en 1824.

b) *Etat-major du commissariat.*

Gerster, Samuel-Albert, de et à Berne, né en 1816.

c) *Etat-major sanitaire.*

Joël, J.-F.-Jules, de Cossonay, à Lausanne, né en 1821.

IV. Capitaines.

a) *Etat-major judiciaire.*

Hagenbuch, François, de et à Zurich, né en 1819. Savary, François, de Villardvolard, à Bulle, né en 1813. Ritschard, Jean, de et à Unterseen, né en 1818.

b) *Etat-major du commissariat.*

Banwart, Louis, de Bichelsee, à Berne, né en 1807. Iselin, Louis, de et à Bâle, né en 1827.

c) *Etat-major sanitaire.*

Niederer, Jn, de Walzenhausen, à Rehtobel, né en 1821. Morthier, P.-C.-F., de et à Dombresson, né en 1828. Seiler, Aloïs, de et à Sarnen, né en 1823.

V. Lieutenant.

Etat-major du génie.

Diodati, Charles-Gabriel, de et à Genève, né en 1828.

VI. 1^{er} sous-lieutenant.

a) *Etat-major du commissariat.*

Blanchet, Aldolphe, de et à Lausanne, né en 1840.

b) *Etat-major sanitaire.*

Vicat, Jean-Jaques, de et à Genève, né en 1852.

VII. 2^e sous-lieutenant.

Etat-major du génie.

De Walldkirch, Guillaume-Ulrich, de et à Schaffhouse, né en 1851.

VIII. Secrétaires d'état-major.

Jaquerod, François, d'Ormont-dessus, à Aigle, né en 1818. Burkhardt, Ch., de et à Bâle, né en 1831.

Les officiers suivants, qui sortent de l'état-major, après avoir atteint l'âge de 50 ans, conservent les prérogatives d'honneur de leur grade :

Colonel fédéral Ziegler, P.-C.-Edouard, de Zurich, né en 1800.
 » » Muller, François, de Zug, né en 1803.
 » » Bourgeois-Doxat, E., d'Yverdon, à Corcelettes, né en 1805.
 » » Zellweger, Georges, de et à Trogen, né en 1801.
 » » Huber-Saladin, J.-M., de Schaffhouse, à Paris, né en 1799.
 Lieut. col. fédéral Schorer, Samuel, de Berne, né en 1811.
 » » Kehrli, Jaques, d'Utzenstorf, né en 1812.

Capitaine fédéral Banwart, Louis, de Bichelsee, à Berne, né en 1807.

En vous faisant cette communication, le département espère que vous employerez d'une manière convenable, au service cantonal, les officiers et secrétaires d'état-major sortis de l'état-major, qui sont encore en âge de servir.

Afin de compléter les lacunes advenues à l'état-major fédéral, nous vous prions de vouloir nous faire des présentations, et avoir surtout en vue, à cet égard, les grades subalternes, qui ne sont représentés que faiblement. Le terme des présentations est fixé au 15 février courant.

Berne, le 4 février 1863.

Le chef du département militaire fédéral,

STÄMPFLI.

(Circulaire aux cantons.)

Il a été donné dans l'année 1862 un cours spécial pour les sapeurs d'infanterie, à Thoune, du 14 septembre au 4 octobre ; nous avons l'honneur de vous communiquer un extrait des rapports de l'inspecteur du cours, M. le lieutenant-colonel Stadler, de Zurich, et du commandant de l'école, M. le major fédéral Schumacher, instructeur du génie, concernant le cours susmentionné.

Ont été appelés et ont pris part volontairement à ce cours des cantons de

Zurich . . .	1 lieutenant. 1 caporal. 4 sapeurs.	Fribourg . . .	8 sapeurs.
Berne . . .	1 lieutenant. 1 1 ^{er} sous-lieutenant. 1 2 ^e sous-lieutenant. 1 sergent-major. 5 sergents. 17 sapeurs.	Soleure . . .	1 tambour.
Lucerne . . .	4 sapeurs.	Bâle-campag. .	2 sapeurs.
Schwytz . . .	5 id.	Schaffhouse . .	2 id.
Glaris . . .	1 lieutenant. 2 sapeurs.	Appenzell R. E.	1 id.
Zug . . .	1 id.	St-Gall . . .	1 lieutenant. 3 sous-lieutenants. 2 caporaux. 5 sapeurs.
Fribourg . .	1 2 ^e sous-lieutenant. 2 tambours.	Argovie . . .	3 caporaux. 6 sapeurs.
		Thurgovie . .	3 id.
		Vaud . . .	1 2 ^e sous-lieutenant. 10 sapeurs.
		Valais . . .	1 frater.
		Neuchâtel . .	1 sapeur.

Total, 96 hommes, ce qui fait avec l'état-major de l'école et le personnel d'instruction fort de 4 hommes, un total de 100 hommes, dont 71 sapeurs. Une partie des 11 officiers a pris volontairement part à l'école.

Les qualités intellectuelles étaient satisfaisantes. Le commandant de l'école rend compte que la moitié des hommes avaient reçu une bonne éducation scolaire, un quart une éducation passable et un quart une éducation incomplète. Dans le choix des recrues de sapeurs on devrait être plus exigeant à cet égard. Les deux tiers des sapeurs peuvent être employés pour diriger les travaux.

Les qualités physiques étaient bonnes, la taille suffisante, l'âge de 1834-1842, la plupart de 1840-1842. Parmi les 71 sapeurs, il y avait 45 charpentiers connaissant leur métier, 5 ouvriers en fer, le restant se composait d'agriculteurs et autres professions. Les cadres avaient aussi été bien choisis ; parmi les officiers il y avait un charpentier, un architecte, un ingénieur et un arpenteur de profession ; parmi les sous-officiers, cinq ouvriers en bois, un tailleur de pierre et un ferblantier. Pour ce qui concerne l'armement, plusieurs n'étaient pas pourvus du couteau à fascines réglementaire et pratique. Le sabre d'infanterie n'est d'aucune utilité pour les sapeurs ; ceux qui en étaient armés ne pouvaient être utilisés dans les travaux où le couteau à fascines devient nécessaire à chaque instant.

Les haches ont donné lieu aussi à quelques observations. Le département aura l'honneur sous peu de revenir sur cette question.

L'équipement était satisfaisant.

Il y avait bigarrure quant à la tenue, vu la nouvelle ordonnance, ce qui tend toutefois à disparaître d'année en année. Le canton de Schwytz a envoyé ses recrues avec d'anciens habits d'uniforme très usés, et des schakos ancien modèle.

Quant à l'instruction, les recrues devaient avoir reçu une instruction préparatoire de huit jours sur l'école du soldat. La plupart des cantons s'étaient conformés à cette disposition, quelques-uns d'une manière un peu superficielle.

Le canton de Schwytz n'avait par contre donné aucune instruction préparatoire à ses recrues.

Le rapport du commandant de l'école mentionne ce qui suit relativement à l'instruction.

L'instruction était divisée en exposés théoriques et en exercices pratiques.

Tous les matins une heure de théorie était donnée par le commandant de l'école, puis, de 6 et demie à 7 heures, d'exercices pratiques ; chaque officier dirigeait une ou plusieurs subdivisions sous la surveillance incessante du corps d'instructeurs.

Le travail se faisait avec les outils les plus simples et avec une aussi grande économie de matériel que possible. On s'est occupé surtout des travaux de transformation du terrain au point de vue tactique en ce qui concerne l'infanterie.

Le mesurage et le profillement des lignes et des angles a dû servir de base pour les travaux ultérieurs et a été exercé jusqu'à ce que les sapeurs en aient une habitude suffisante.

On passa ensuite aux trois branches essentielles du service du pionnier en campagne ; elles furent enseignées avec un soin particulier, on consacra une semaine pour chacune. On a fait avancer l'instruction plus qu'il n'a été possible dans les cours précédents, et répéter les exercices difficiles jusqu'à compréhension suffisante.

Le tracé et profillement des retranchements les plus usités dans la fortification passagère, l'établissement et la construction des différents profils de fossés de tirailleurs, de tranchées et d'ouvrages à haut relief pour l'infanterie, a été bien compris et bien exécuté.

Les différents matériaux de revêtement, tels que gabions, fascines, claies et gazons furent construits en quantité suffisante et dans l'espace de temps exigé.

Les sapeurs ont exécuté un fossé de tirailleurs de 150' de long, en ligne brisée et suivant une ondulation du terrain ; ce travail s'est fait avec exactitude et dans l'espace de temps donné.

On a élevé de même une tranchée en forme de redan ayant une ligne de feu de

80' de longueur avec gabions et fascines; ce travail fut exécuté par une nuit obscure en trois heures de temps, avec ordre et sang-froid.

Il a été construit environ cinquante palissades avec créneaux pour la défense du fossé d'une redoute; on en fit sauter une partie le jour de l'inspection avec 60 livres de poudres, ce qui réussit parfaitement.

On opéra le couronnement et le blindage du parapet d'une redoute, devant une des faces de celle-ci on établit différents obstacles, tels que piquets et trous de loup, on ferma l'entrée de la redoute au moyen d'un cheval de frise construit par quatre hommes. On enseigna de la castramétation tout ce qui est compris dans l'instruction pour les sapeurs de l'infanterie fédérale, qui a du reste été prise comme base de l'instruction.

Pour ce qui concerne les travaux de ponts, l'instruction a été poussée plus loin que cela n'avait eu lieu jusqu'à présent.

Ces exercices avaient lieu spécialement sur la petite Aar, large de 70', et offrant une profondeur et un courant convenables. On jeta des ponts militaires, des passerelles, des petites passerelles à supports fixes; on les construisit sur place avec toute la solidité et la rapidité désirables; ils furent en majeure partie placés au moyen de la chèvre.

La durée de la construction d'un pont était en moyenne d'une heure, la destruction régulière avait lieu naturellement en moins de temps.

On éprouvait chaque fois la solidité du pont en général et de ses différentes parties par des allées et venues en rangs serrés et en surchargeant une des travées; les résultats furent constamment satisfaisants.

On commandait à tour de rôle des détachements de 24 hommes avec leurs chefs respectifs pour l'exercice des travaux de ponts.

Le commandant de l'école exprime le désir que nous appuyons énergiquement tendant à ce que les cantons remettent gratis le règlement fédéral à leurs recrues de sapeurs, ce qui n'est pas le cas partout.

Relativement aux différents services, intérieur, de rapport et sanitaire, ainsi qu'à la discipline et à la conduite en dehors du service, le commandant ne peut donner que des éloges.

Les officiers attachés au cours ont pris part avec beaucoup de zèle aux différents travaux. Le commandant s'exprime comme suit relativement à la troupe:

Les recrues de cette année sont en général arrivées au point de pouvoir exécuter auprès de leur bataillon tous les travaux du terrain qui peuvent se présenter, avec jugement et dextérité, soit eux-mêmes, soit de les diriger.

Il est à espérer que dans les cours de répétition des bataillons on ne condamnera plus ces hommes à une fâcheuse inactivité ou au service d'ordonnance, et qu'ils trouveront alors assez d'occasions d'appliquer ce qu'ils ont appris et de faire des expériences instructives afin d'être utiles à leur bataillon en y remplissant les fonctions si indispensables de pionniers de campagne.

Nous avons l'honneur de vous transmettre encore le résumé terminant le rapport de l'inspecteur du cours. M. le lieutenant-colonel Stadler s'exprime en ces termes:

Parmi les institutions que l'on doit à l'idée de centraliser l'instruction militaire, le cours pour les sapeurs d'infanterie, qui a eu aussi cette année une durée répondant aux besoins, peut être considéré comme complètement réussi. Par cette institution un des éléments de l'infanterie, qui n'a pas toujours été apprécié à sa valeur, a repris pleinement son importance et son utilité, laquelle ne pourra plus être contestée à l'avenir.

Ajoutons que l'officier chargé de la direction de ce cours a été parfaitement choisi, et qu'il se qualifiait complètement pour cet emploi, non seulement grâce à l'élaboration de son excellente instruction pour les sapeurs d'infanterie en campagne, mais aussi par les brillants résultats obtenus dans la direction de ce dernier

cours. Il est à désirer que cette instruction soit appréciée à sa juste valeur par les autorités cantonales et qu'elles contribuent par un bon choix de recrues à la bonne composition de cet élément important de notre infanterie.

Agréez, très-honorés Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Berne, décembre 1862.

Le chef du Département militaire fédéral ,
C. FORNEROD.

Le Conseil fédéral a désigné pour commander l'école centrale de Thoune, M. le colonel Bourgeois-Doxat, de Corcelettes.

La commission pour préparer l'ordonnance sur l'introduction du nouveau calibre, a été composée de MM. Herzog, colonel, Wurstemberger, administrateur du matériel fédéral, et Schwarz, colonel fédéral. Le département militaire est autorisé à adjoindre à cette commission les directeurs des fabriques d'armes de Thoune et de Schaffhouse.

Le grand rassemblement de troupes fédérales qui aura lieu cette année sera placé sous le commandement supérieur de M. le colonel de Salis, commandant de la 5^e division; l'emplacement désigné est la Haute-Argovie. Les troupes qui en feront partie sont celles dont se composent les divisions III et V, moins les réserves et les corps qui ont déjà pris part à un rassemblement. En voici le détail :

Génie. Compagnie de sapeurs n° 1 Vaud, compagnie de pontonniers n° 3 Berne.

Artillerie. Les batteries de 6 livres n° 15 Fribourg, et n° 19 Argovie, la batterie de 4 livres n° 25 Vaud, la compagnie de position n° 55 Zurich.

Cavalerie. Les compagnies de guides n° 5 Bâle Ville, et n° 4 Bâle-Campagne; les compagnies de dragons nos 5 et 6 Fribourg, n° 7 Vaud, n° 13 Berne, n° 20 Lucerne, n° 22 Berne.

Carabiniers. Les compagnies n° 5 Thurgovie, n° 13 Fribourg, n° 15 Argovie, n° 21 Zurich, n° 23 Schwytz, n° 27 Berne, n° 39 Lucerne.

Infanterie. Les bataillons n° 4 Argovie, n° 19 Berne, n° 57 Lucerne, n° 26 Vaud, n° 55 Valais, n° 78 Fribourg, n° 45 Vaud, n° 62 Berne, n° 3 Zurich, n° 32 Schwytz, n° 83 Argovie.

Les bataillons seront de 619 hommes, y compris le grand état-major, en sorte que l'infanterie comptera 6200 hommes.

L'entrée au service et le licenciement des troupes aura lieu, en modification partielle du tableau des écoles, aux époques suivantes :

Entrée au service des états-majors le 5 septembre.

» en ligne des armes spéciales	12	»
» » » de l'infanterie . .	10	»
Licenciement de toutes les troupes	21	»
» des états-majors .	22	»

M. Alessandro *Repetti*, de Capolago (Tessin), ci-devant capitaine de carabiniers dans son canton et lieutenant-colonel au service de l'Union de l'Amérique du Nord (au régiment New-Yorkais *Garibaldi-guards*), dès septembre 1861 jusqu'en juillet 1862, a été admis par le Conseil fédéral en qualité de major à l'état-major général de la Confédération.

France. — *L'Exposé de la situation générale de l'Empire*, qui vient d'être distribué, suivant l'usage, à M. les sénateurs et à MM. les députés, donne les renseignements suivants :

« Les *opérations militaires* de l'année 1862, se résument dans l'expédition qui a porté le drapeau de la France au Mexique.

« Les ordres d'exécution remontent au 6 novembre 1861 ; l'armée d'Afrique a eu l'honneur de fournir les premières troupes désignées pour cette guerre lointaine.

« Le corps expéditionnaire du Mexique, placé d'abord sous le commandement du général comte de *Lorenz*, avec un effectif de 5600 hommes et 1200 chevaux et mulets, a reçu plus tard des renforts considérables, qui ont élevé son effectif total à 27,000 hommes et 5000 chevaux, formant deux divisions d'infanterie et une brigade de cavalerie, dont Sa Majesté a confié le commandement en chef au général de division *Forey*, par décret du 7 juillet 1862.

« Les difficultés résultant du climat, de l'état sanitaire et de l'inviabilité du pays pendant la saison pluvieuse, ont d'abord paralysé l'action de nos troupes ; cette situation s'est déjà profondément modifiée.

« Pour l'alimentation du corps expéditionnaire, on a eu recours temporairement à l'administration de la marine ; aujourd'hui, l'intendance militaire de l'armée assure les approvisionnements par les envois faits d'Europe et des différents centres commerciaux de l'Amérique.

« Le service des hôpitaux et ambulances a suffi aux besoins d'un corps d'armée exposé aux influences du climat mexicain ; des pertes cruelles n'ont pas ralenti le zèle des médecins militaires ; les infirmiers ont montré devant l'épidémie l'abnégation et l'impassibilité de vrais soldats français.

« L'organisation du service des paquebots transatlantiques a été, pour l'armée du Mexique, un fait de la plus haute importance, en établissant des rapports réguliers entre la métropole et la Vera-Cruz. Une convention passée entre le ministre des finances et la Compagnie générale transatlantique a stipulé, au profit de l'Etat, et dans l'intérêt de l'armée, des dispositions spéciales pour le transport des hommes, des chevaux et du matériel.

« Les troupes de terre, qui sont restées en Chine, comprennent le 3^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, un détachement du génie et quelques gendarmes.

« En Cochinchine, il reste encore un bataillon de tirailleurs algériens, des détachements de chasseurs d'Afrique et de spahis et une compagnie du génie.

« Ces troupes sont à la disposition du ministre de la marine et des colonies.

.

L'effectif général de l'armée était ainsi réparti à la date du 1^{er} novembre 1862 :

Intérieur	558,562
Algérie	56,285
Italie	16,950
Chine	915
Cochinchine	1,179
Mexique	27,955
Total	440,856

Si l'on déduit de ce chiffre 20,000 hommes des classes de 1856, 1857 et 1858, dont l'inscription dans la réserve a été ordonnée le 19 décembre 1862, ci 20,000

L'effectif se trouve réduit à 420,856 hommes.

« L'œuvre de la transformation du *matériel de l'artillerie* se poursuit sur les bases adoptées par l'Empereur et dans la mesure des crédits alloués.

« Les études entreprises en 1861 sur l'artillerie de côtes ont été suivies, cette année, au camp de Châlons, d'expériences dont les résultats, sous le rapport de la justesse et de la portée, ont dépassé toutes les espérances. Des expériences complémentaires ayant pour but de déterminer la durée probable des bouches à feu et la pénétration de leurs projectiles, sont aujourd'hui en cours d'exécution.

« Les progrès accomplis dans le matériel roulant de l'artillerie de campagne imposaient l'obligation de rendre, autant que possible, plus mobiles et plus légers les équipages de ponts restés stationnaires depuis 1853. L'école d'artillerie de la garde a étudié un nouveau système de pont, dont les essais, sous le rapport de la navigation, du pontage et du transport, sont confiés à la commission permanente des ponts à Strasbourg, qui a reçu de l'arsenal de cette place tout le matériel nécessaire à ses expériences.

« Outre les commandes du gouvernement, les manufactures d'armes ont exécuté des fournitures importantes pour l'étranger. L'outillage des manufactures de Tulle et de Châtellerauld a été augmenté, notamment en ce qui concerne la fabrication des canons de fusil. Un officier d'artillerie et un mécanicien ont été envoyés en Angleterre et aux Etats-Unis, pour y étudier l'application des machines à la fabrication des armes.

« On peut maintenant apprécier les heureuses conséquences de la loi du 14 juillet 1860 sur la fabrication et le commerce des armes de guerre. Pendant le mois de novembre 1861, le bureau du poinçonnage de Saint-Etienne a contrôlé 57 canons; pendant le mois d'octobre dernier, on a présenté au poinçonnage 4759 canons. On peut déjà prévoir que, d'ici à peu d'années, la fabrication des armes de guerre par la commission de Saint-Etienne, s'élèvera à environ cent mille par an, ce qui assure, comme salaire, une somme de 2 millions aux ouvriers armuriers de ce centre industriel.

« Sans ralentir les travaux auxquels sont affectés les crédits ordinaires, on a pu, grâce aux fonds spéciaux alloués en 1861 et 1862, donner une grande activité aux études et aux constructions des établissements à créer à Bourges. Déjà la fonderie a été l'objet d'une adjudication publique; les travaux sont commencés.

« Une décision impériale, du 30 juin 1868, a ordonné la reconstruction de la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

.

« Une commission mixte, composée d'officiers généraux du génie et de l'artillerie, a été chargée de préparer un programme pour diriger le travail de commissions locales qui procéderont, dans chaque place de guerre, à la révision de leur

armement actuel. Cette mesure est devenue nécessaire par suite des changements importants que plusieurs places ont subies, et plus spécialement encore, en vue des besoins nouveaux résultant des perfectionnements récents introduits dans l'artillerie.

« Les officiers d'état-major employés à la carte de France, ont exécuté les travaux géodésiques et topographiques se rattachant à la Savoie, et les opérations géodésiques relatives à la jonction des triangulations de la France et de l'Angleterre.

« Parmi les travaux qui ont marqué l'année 1862, on doit particulièrement citer :

« Le dessin de trait, lettre et montagnes sur seize feuilles de cartes de France au 80,000^e et au 320,000^e ;

« La continuation des travaux relatifs à l'Algérie ;

« Les cartes et plans concernant l'histoire de César, Chine, la Cochinchine, la Syrie, le Montenegro et autres.

« L'achèvement de la gravure en six feuilles de la carte de France et la continuation de 41 feuilles en cours d'exécution.

« La reproduction, l'amplification ou la réduction de divers travaux topographiques par la photographie, et l'application de la galvanoplastie à l'aciérage des planches de la carte de France.

« C'est en 1862 qu'a été terminée l'histoire de la campagne d'Italie (1859) ; cet ouvrage et les deux atlas qui le complètent, sont l'œuvre du dépôt de la guerre, dont les manuscrits ont reçu de la main même de l'Empereur, des annotations qui en consacrent la haute valeur historique.

« Un autre ouvrage, le *Récit de l'expédition de Chine*, a été publié par les soins du dépôt de la guerre, en 1862.

« L'état de paix dont avait joui l'Algérie en 1861, n'a fait que se consolider en 1862. Le port d'Alger peut être considéré comme à peu près terminé. Les ports de Bône, de Philippeville et d'Oran, sont en voie de construction. Le chemin de fer d'Alger à Blidah a été inauguré le 15 août dernier, et des mesures seront prises pour la continuation de la ligne d'Oran et pour la construction du chemin qui doit relier Constantine à la mer.

« Le contingent apporté par l'immigration européenne, est à peu près le même que les années précédentes. »

Vaud. — Le Conseil d'Etat a discuté et adopté un arrêté pour la mise à exécution de la nouvelle loi militaire, l'organisation des divers corps et leur numérotation. Samedi a eu lieu une conférence entre le département militaire et les nouveaux commandants d'arrondissement, au sujet de la mise à exécution de la loi militaire ; ils ont été en même temps assermentés, à l'exception de M. Corboz, retenu à Berne par la session des Chambres fédérales.

— Dans sa séance de mardi 27 janvier, le Conseil d'Etat a procédé comme suit aux nominations des commandants de bataillon et des majors :

ÉLITE.

Bataillon n°	10.	Commandant, M. C. Burnand.	Major, M. Chuard.
»	»	26. » » Saussaz.	» » Dufour.
»	»	45. » » Groux.	» » Henninger.
»	»	46. » » Baud.	» » Lecoultre.
»	»	50. » » Aubert.	» » Michaud.
»	»	70. » » Vautier.	» » Bornand.

RÉSERVE FÉDÉRALE.

Bataillon n°	111.	» M. Martin.	Major, M. Cottier.
»	»	112. » » Doleyres.	» » Jaunin.
»	»	113. » » Ruffy.	» » Jaquemin.

RÉSERVE CANTONALE.

Bataillon n°	1.	Commandant, M. <i>Duc</i> , major.
»	2.	» » <i>Fréd. Bourgeois</i> , commandant.
»	3.	» » <i>Mury</i> , major.
»	4.	» » <i>Berthod</i> , commandant.
»	5.	» » <i>Morin</i> , major.
»	6.	» » <i>Mercanton-Jordan</i> , commandant.
»	7.	» » <i>Decollogny</i> , commandant.
»	8.	» » <i>Charlier</i> , major.
»	9.	» » <i>Magnenat</i> , commandant.
»	10.	» » <i>Bourgeois</i> , Isaac, major.
»	11.	» » <i>Vicat</i> , Emile, major.
»	12.	» » <i>Dérianz</i> , à Cheseaux, commandant.

— Le tribunal militaire cantonal est composé comme suit pour 1863 :

Grand juge : Koch, Jules, lieutenant-colonel-fédéral, à Lausanne (Bourgeois, Emmanuel, colonel fédéral, à Corcelettes, pour les cas prévus à l'art. 35 § 2 de la loi).

— *Suppléants* : Mercanton-Jordan, commandant de bataillon, à Cully, et Michaud, F. major, à Orny.

Auditeur : Carrard, Henri, capitaine d'artillerie, à Lausanne.

Premier juge : Gaille. L., capitaine, à Onnens. — *Suppléants* : Ruchonnet, L., lieutenant d'artillerie, à Lausanne, et Bersier, Ch.-F., premier sous-lieutenant d'infanterie, à Payerne.

Second juge : Briod, Jean-Samuel, capitaine, à Moudon. — *Suppléants* : Dupraz, Adolphe, premier sous-lieutenant d'infanterie, à Vevey, et Pache, Vincent, premier sous-lieutenant de carabiniers, à Chapelles.

Greffier : Baldy, Edouard, fourrier d'état-major, à Lausanne.

— Le conseil d'Etat a nommé capitaines de carabiniers :

Dans l'élite fédérale : MM. L. *Tapis*, à Combremont-le-Grand (n° 8) ; M. *Falquier*, à Veytaux (n° 30) ; Jules *Bonnard*, à Romainmôtier (n° 3) ; Fs *Bosson*, à Bassins (n° 76) ; J.-F. *Chaudet*, à Lussy (n° 75) ; J. *Glardon*, à Vallorbes (n° 10).

Dans la réserve fédérale : MM. D. *Perrin*, à Payerne (n° 62) ; J. *Reymond*, à Eclépens (n° 61) ; D. *Moginier*, à Morges (n° 77).

Dans la réserve cantonale : MM. G. *Blanchard*, à Perroy (n° 1) ; J. *Petter*, à Aigle (n° 2) ; F.-G. *Perrier*, à Olon (n° 3) ; J. *Chevallaz*, à Myes (n° 4) ; G. *Despland*, à Cossonay (n° 5) ; Félix *Vautier*, à Yverdon (n° 6).

— M. *Borgeaud*, colonel fédéral, a été nommé définitivement instructeur en premier, et M. Henri *Liardon*, à Montherod, sous-instructeur permanent.

— Le Conseil d'Etat a nommé : A la compagnie de sapeurs du génie d'élite : capitaine, M. Ch. *Burnand*, à Lausanne ; lieutenant, M. *Gay*, à Aigle ; 1^{er} sous-lieutenant, M. *Buxcel*, à Romainmôtier. A la compagnie de réserve fédérale : capitaine, M. L. *Dumartheray*, à Lausanne ; lieutenant, M. *Offenhauser*, à Lausanne ; 1^{er} sous-lieutenant, M. *Rubattel*, à Villarz. A la compagnie de réserve cantonale : capitaine, M. *Golliez*, à Payerne ; lieutenant, M. *Willer*, à Yverdon ; 1^{er} sous-lieutenant, M. *Keser*, à Vevey. Les 2^{ds} sous-lieutenants seront nommés sur les présentations des capitaines.

— Vendredi 30 janvier, le Conseil d'Etat a nommé, comme suit, les capitaines des nouvelles compagnies d'artillerie :

ELITE. — Batterie n° 9 : *Braillard*, à Lausanne. N° 22 : *Roud*, à Villeneuve ; *Ruchonnet*, à Rivaz. Compagnie de position : *Champion*, à Payerne. Id. de parc : *Rochaz*, préfet, à Orbe. Id. de train de parc : *Ruel*, à Lutry.

RÉSERVE FÉDÉRALE. — Batterie n° 50 : *Collomb*, à Villeneuve. N° 51 : *Leresche*, à Lausanne. Compagnie de position : G. *Contesse*, à Romainmôtier. Compagnie de parc : J. *Gachet*, à Bioley-Orjulaz. Compagnie de train de parc : A.-M. *Colomb*, à St-Prex.

RÉSERVE CANTONALE. — Compagnie n° 1 : *Kamm*, à Lausanne. N° 2 : *Robert*, à Pully. N° 3 : *Bauverd*, à Lausanne. N° 4 : *Carrard*, à Lausanne. N° 5 : *Dumartheray*, à Lausanne ; F. *Mercier*, à Daillens.

— Le Conseil d'Etat a nommé capitaines de cavalerie d'élite ; MM. *Michaud*, à Vevey (n° 7) ; *Masson*, à Grandson (n° 15), et de *Charrière*, à Senarclens (n° 17) ; — capitaines de cavalerie dans la réserve fédérale : MM. Aloïs *Hollard*, à Lausanne (n° 34), et William de *Cerjat*, à Lausanne (n° 35).